

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10/02/2017

Présents :

Nicole BARD, Martine CATERINO, Pascal DESROUSSEAUX, Marie-Christine DESROUSSEAUX, Jacky HANCKE, Laurence LAMALLE. Anne LAUGIER, Claude MARMIER, Aurelio VICQUERY.

Séance ouverte à 20 h 00.

Secrétaire de séance : Claude MARMIER.

1/ TRAVAUX AU CIMETIERE

1/ Columbarium

A la demande de la Commission Cimetière, trois devis nous ont été fournis :

L'Entreprise GROSSET, qui propose un devis de 8 176 € TTC pour un ensemble de six cases, ou 13 638 € TTC pour douze cases, ainsi qu'un pilier destiné à porter les noms des défunts, et un banc pour le recueillement.

L'Entreprise GRANIMOND, qui propose un devis pour douze cases, avec banc et pilier, se montant à 7 266 € TTC (qualité moyenne).

Enfin l'Entreprise MUNIER, que nous avons retenue, propose une solution pour 13 218,95 € TTC en choisissant un ensemble de douze cases, un pilier et un banc. Sur notre demande, un granit de meilleure facture que le modèle de base a été choisi, moyennant une augmentation de prix, que nous avons réussi à minimiser par une remise après discussion avec le fournisseur.

L'ensemble columbarium et jardin du souvenir seront installés sur la gauche en entrant dans le cimetière, le long du mur d'enceinte, permettant ainsi un éventuel agrandissement dans quelques années si nécessaire.

Décision votée à l'unanimité.

2/ Règlement – Tarifs

Concernant le fonctionnement du columbarium et la redéfinition des prix et durée des concessions du cimetière, il s'agit de mettre en place un nouveau règlement : Nicole BARD se charge de sa mise en œuvre et celui-ci sera affiché dans le cimetière dès sa validation.

Après comparaison avec d'autres communes et réflexion sur nos habitudes locales, M le Maire propose les solutions suivantes :

La dispersion des cendres dans le jardin du souvenir est gratuite (mais compter 100 € de frais d'inscription).

Les frais d'inscription comprennent l'enregistrement et l'inscription pour chaque décès. Une plaque supportant le nom et prénom du défunt ainsi que ses dates de naissance et décès sera fournie et posée par la commune pour un montant de 100 euros.

Une convention sera passée avec l'entreprise « Décograv » pour la fourniture des plaques.

Outre la fourniture de cette plaque, l'occupation d'une double case dans le columbarium se fait sous forme de location sur 15 ou 30 ans renouvelables (nous n'avons pas retenu la durée de 50 ans, jugée trop importante). La location pour 15 ans est fixée à 250 €, et pour 30 ans fixée à 500 € (auxquels il convient donc d'ajouter le forfait plaque + gravure). Les prix des concessions du cimetière ont été révisés : 150 € pour 15 ans, 300 € pour 30 ans, 500 € pour 50 ans, et 1 000 € pour 99 ans (suppression de la concession à perpétuité).

Décision votée à l'unanimité.

A la suite du conseil, nous nous sommes rapprochés des services compétents, il apparaît que la durée de concession de 99 ans n'est plus en vigueur. La durée limite est donc de 50 ans renouvelable. En conséquence, pour la bonne forme, la suppression de la concession à perpétuité reste en suspens et sera soumise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

3/ TRAVAUX ONF 2017

En 2017 des travaux seront confiés à l'ONF sur deux parcelles, pour des plantations, semis, tailles et éclaircissements. Prix 4 530 € HT.

A savoir que des coupes de bois qui vont être réalisées rapporteront à la commune environ 14 000 €.

4/ TRANSFERT DE COMPETENCE PLUI

La loi sur l'occupation des sols prévoit qu'au 27 mars 2017 il y aura transfert de compétences vers le Grand Troyes concernant la gestion des PLU devenant PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal). Ce transfert s'opère de manière automatique si la commune ne s'y oppose pas. Si la commune décide de s'y opposer, et si 25 % des communes font de même, le transfert de compétences sera reporté à 2020.

Il est de toute évidence probable que le transfert soit reporté sur demande de la majorité des communes ayant intégré Troyes-Champagne-Métropole.

Au contraire, n'ayant plus de POS en vigueur, l'intérêt de notre commune serait une prise de compétences immédiate par TCM. Mr le Maire propose donc d'accepter le transfert automatique des compétences, nous laissant une marge de réflexion et de préparation pendant encore 3 ans. Décision votée à l'unanimité.

5/ DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2017

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2016 afin de régulariser certaines factures en suspens.

6/ SUBVENTIONS

La CDC accordait des subventions à de nombreuses associations locales pour le compte de toutes les communes : don du sang, JSVPO, ADMR, AVCL, Souvenir Français, les chorales locales, etc... En 2016, ce sont ainsi 96 763 € qui ont été distribués. Avec la disparition de la CDC, les associations se tournent désormais vers les communes pour obtenir des aides. Bucey a déjà été contacté par le Don du Sang, par la chorale Souvenirs Souvenirs et par l'AVCL.

Nous décidons d'attendre la fin du mois de février dans l'attente d'autres demandes éventuelles, et les joindre aux demandes de nos propres associations, afin de faire le point lors du prochain conseil municipal, puis définir le budget subventions à prévoir pour 2017.

7/ PROJET SEN COURS D'ETUDE :

a/ un gymnase couvert (multisports) à Estissac : Etude conduite par Troyes Champagne Métropole.

b/ une structure couverte à Fontvannes. Cette étude est de la compétence des communes. Il s'agirait d'un bâtiment de 1 200 m², pouvant accueillir tous les sports de raquettes : tennis, ping-pong, badminton, etc.... Coût du projet : environ 600 000 € dont le remboursement équivaldrait à une somme à égalité entre les communes partenaires de 1500 € par an sur 15 ans. Plafond qu'il ne faudrait pas dépasser.

Le Conseil fait remarquer qu'il est impératif de développer l'activité de sports autres que le tennis qui n'a plus le vent en poupe auprès des jeunes. De même, une grille de répartition devra être établie tenant compte de l'importance des communes en ce qui concerne le coût du remboursement. Le projet reste à l'étude sur l'utilisation optimale qui pourrait en être faite, et dans l'attente du coût total à supporter.

8/ DEROGATION CONCERNANT DEUX PARCELLES

A la demande de Régis VANCY, l'accord du conseil municipal est sollicité pour une dérogation concernant deux parcelles situées vers le chemin des Grands Bois, qui étaient constructibles et viabilisées et devenues non constructibles depuis 2016 avec l'abandon du POS. M VANCY demande qu'il soit possible de remettre ces parcelles en zones constructibles. Conditions avancées par M le Maire : buser le fossé et que les travaux de prolongation du chemin jusqu'à limite des nouvelles propriétés soient à la charge du demandeur.

Le Conseil Municipal considère que l'intérêt de la commune le justifie en particulier pour éviter une baisse de la population communale. Force est de constater que la population est passée sur 5 ans de 449 à 433 habitants avec un impact non négligeable sur la fréquentation du regroupement scolaire. Il est donc d'intérêt public de favoriser l'accueil de deux familles supplémentaires à Bucey.

Dans ce cas précis, M le maire propose d'accorder une dérogation de ce genre.
Décision votée à l'unanimité.

9/ DOSSIERS EN COURS

a/ chemin du Monument : après une réunion avec les riverains, et les différentes demandes de devis, nous avons reçu trois propositions différentes : COLAS qui propose de détourner les chemins, ROUSSEY qui propose de canaliser l'eau par des rigoles et des puisards encastrés dans le sol et EIFFAGE dont le devis n'est pas encore chiffré, qui propose de reprofiler les chemins et de créer un bac de rétention en bas du chemin du monument vers le local des pompiers.

Devant la diversité des solutions proposées, Mr le maire a contacté un bureau d'études compétent en la matière, dont les géomètres experts vont définir la meilleure conduite à tenir, tout en offrant une garantie après travaux et en nous permettant de demander des subventions à l'AESN pour les travaux engagés. Nous ferons donc faire cette étude, moyennant la somme de 4239,36 € TTC.

Décision votée à l'unanimité.

b/ Stade : à notre demande, l'organisme maître d'œuvre a révisé à la baisse le dossier pour l'accessibilité aux personnes handicapées et l'aménagement du tennis en parking. L'étude a donc été refaite pour un montant final de 42 631,32 € TTC.

c/ Eglise : nous sommes dans l'attente du retour de nos demandes de subventions, et choisirons alors un entrepreneur.

10/ EMBAUCHE D'UN AGENT COMMUNAL

Trois solutions s'offrent à nous :

Les Contrats Aidés ayant été reconduits pour 2017, nous avons le choix de recruter un second employé communal dont les compétences et la maturité viendraient compléter celles de Louis notre actuel employé.

Nous pouvons également étudier la possibilité d'utiliser les services d'un agent communal de la commune de Fontvannes à temps partiel.

Enfin, la même solution pourrait voir le jour avec la commune de Neuville dans le cadre d'une création de poste réparti sur les deux communes.

Le Conseil souligne l'importance d'avoir une personne qualifiée et autonome.

Monsieur le Maire prendra position.

Questions diverses : RAS

La séance est levée à 22 h 45.